



*Municipalité de
Saint-Jacques*

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **lundi 2 mars 2020 à 19 h**, à laquelle sont présents :

Madame Josyane Forest, mairesse

Madame Sophie Racette, conseillère
Monsieur Claude Mercier, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller
Monsieur Simon Chapleau, conseiller

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Absences : madame Isabelle Marsolais, conseillère, et monsieur Michel Lachapelle, conseiller.

Madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Madame Annie Jolicoeur, directrice des finances et secrétaire-trésorière adjointe.

Résolution numéro 096-2020

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

Résolution numéro 097-2020

Adoption du procès-verbal du 3 février 2020

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le procès-verbal du 3 février 2020 soit adopté tel que rédigé.

FINANCES

Résolution numéro 098-2020

Approbation de la liste des comptes du 23 janvier au 20 février 2020

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
- QUE les déboursés effectués par la Municipalité pour la période du 23 janvier au 20 février 2020 soient définis comme suit :



Municipalité de
Saint-Jacques

Liste des comptes payés du 23 janvier au 20 février 2020	65 090,28 \$
Liste des comptes payés par Accès D du 23 janvier au 20 février 2020	84 290,28 \$
Liste des dépenses approuvées par résolution le 3 février 2020	145 169,76 \$
Liste des comptes à payer en date du 20 février 2020	54 019,39 \$
Total des déboursés pour la période du 23 janvier au 20 février 2020	348 569,71 \$

- QUE les déboursés d'une somme de 348 569,71 \$ soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes.

Dépôt du rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire pour la période du 27 janvier au 23 février 2020

Selon l'article 9.3 du règlement numéro 262-2014 de la Municipalité de Saint-Jacques, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil, un rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire conformément au règlement de délégation en vigueur.

Finances au 27 février 2020

Fonds d'administration au folio 5959 à la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie :

EN PLACEMENT	AU COMPTE COURANT
58 250,84 \$	57 930,56 \$

Résolution numéro 099-2020

Affectation d'un solde disponible de règlement d'emprunt fermé au refinancement du règlement numéro 250-2014

ATTENDU QUE lors du financement initial, un montant de 25 824,24 \$ a été financé en trop ;

ATTENDU QUE la Municipalité a utilisé une portion du solde disponible de règlement d'emprunt fermé pour réduire la taxation comme suit :

ANNÉES	MONTANTS	RÉSOLUTIONS
2018	5 164,85 \$	542-2017
2019	5 164,85 \$	542-2017
2020	5 164,85 \$	542-2017

ATTENDU QUE lors du refinancement échéant en avril 2020, le solde disponible de règlement d'emprunt fermé sera de 10 329,69 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'entériner l'utilisation, par la Municipalité de Saint-Jacques, du solde disponible de règlement d'emprunt fermé afin de réduire le montant du refinancement du règlement numéro 250-2014.

Résolution numéro 100-2020

Abrogation et remplacement de la résolution numéro 297-2019 relative au mandat pour le service de destruction de documents confidentiels

ATTENDU QUE cette résolution abroge et remplace la résolution numéro 297-2019 ;



*Municipalité de
Saint-Jacques*

ATTENDU QUE	la Municipalité de Saint-Jacques a mandaté Docu-Dépôt inc., par la résolution numéro 297-2019, pour le service de destruction de documents confidentiels ;
ATTENDU QUE	Docu-Dépôt a changé de nom pour : <i>Access information Management of Canada</i> ;
ATTENDU QU'	<i>Access information Management of Canada</i> garde les mêmes conditions au contrat, à savoir : la location de 3 consoles et le déchetage toutes les 4 semaines, à la mairie et au garage municipal, pour la somme de 60 \$ (plus taxes applicables) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de mandater *Access information Management of Canada* pour la somme de 60 \$ (plus taxes applicables) pour le service de destruction de documents confidentiels de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution numéro 101-2020

Signature d'une entente avec PandaPay pour le service de solutions de paiement

Il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou madame Annie Jolicoeur, directrice des finances et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques l'entente à intervenir entre PandaPay et la Municipalité pour le service de solutions de paiement.

RAPPORTS DES COMITÉS

Rapport du comité « voirie » du 5 février 2020

Un compte rendu de la réunion du comité « voirie » qui a eu lieu le 5 février 2020 est remis à tous les membres du conseil municipal.

Rapport du comité « sous-comité carnaval » du 23 janvier 2020

Un compte rendu de la réunion du comité « sous-comité carnaval » qui a eu lieu le 23 janvier 2020 est remis à tous les membres du conseil municipal.

Rapport du comité « ressources humaines » du 17 février 2020

La directrice générale fait un compte rendu verbal de la réunion du comité « ressources humaines » qui a eu lieu le 17 février 2020 aux membres du conseil municipal.

Rapport du comité consultatif en environnement (CCE) du 23 janvier 2020

Un compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement (CCE) qui a eu lieu le 23 janvier 2020 est remis à tous les membres du conseil municipal.

Rapport du comité « culture » du 22 janvier 2020

Un compte rendu de la réunion du comité « culture » qui a eu lieu le 22 janvier 2020 est remis à tous les membres du conseil municipal.



*Municipalité de
Saint-Jacques*

DÉPÔT DE LA LISTE DES CORRESPONDANCES

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois de janvier 2020.

ADMINISTRATION

Résolution numéro 102-2020

Participation au tournoi de golf de la Fondation Horeb Saint-Jacques

ATTENDU QUE	la Fondation Horeb Saint-Jacques sollicite la Municipalité de Saint-Jacques pour une participation à leur 25 ^e tournoi de golf qui aura lieu le vendredi 29 mai 2020 au Club de golf Montcalm ;
ATTENDU QUE	la Municipalité souhaite encourager la Fondation Horeb Saint-Jacques ;
ATTENDU QUE	les profits de l'événement iront à l'organisme ;
ATTENDU QUE	le coût d'un billet (souper) est de 70 \$;
ATTENDU QUE	le coût d'un billet (golf/souper) est de 200 \$;
ATTENDU QUE	la Municipalité désire contribuer par l'achat de 5 billets pour le conseil municipal, soit 3 billets (souper) et 2 billets (golf/souper) ;
ATTENDU QUE	les participantes pour le golf seront : Josyane Forest (1) et Annie Jolicoeur (1) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'achat de 5 billets pour le tournoi de golf de la Fondation Horeb Saint-Jacques pour une somme de 610 \$.

Budget 2020

Résolution numéro 103-2020

Appui à la Société canadienne du cancer pour décréter le mois d'avril, *Mois de la jonquille*

ATTENDU QUE	chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie ;
ATTENDU QUE	pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant ;
ATTENDU QU'	environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises ;



Municipalité de Saint-Jacques

- ATTENDU QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer ;
- ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public ;
- ATTENDU QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être ;
- ATTENDU QUE le mois d'avril est connu comme étant le *Mois de la jonquille*, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à oser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de décréter le mois d'avril le *Mois de la jonquille*.

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jacques encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Résolution numéro 104-2020

Factures pour l'écocentre Bons Débarras pour l'année 2020

- ATTENDU QU' la Municipalité de Saint-Jacques a manifesté son intérêt à la Municipalité de Sainte-Julienne à renouveler le contrat de service pour l'écocentre Bons Débarras pour l'année 2020 (résolution numéro 588-2019) ;
- ATTENDU QUE les coûts d'adhésion, d'une somme de 59 233,44 \$, sont payables en 4 versements, à savoir :

DATES D'ÉCHÉANCE	VERSEMENTS
16 mars 2020	14 808,36 \$
15 juin 2020	14 808,36 \$
15 septembre 2020	14 808,36 \$
15 décembre 2020	14 808,36 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter les factures (OFD000034, OFD000035, OFD000037 et OFD000038) d'un total de 59 233,44 \$ et de procéder aux versements selon les dates d'échéance prédéterminées par la Municipalité de Sainte-Julienne pour le renouvellement de l'adhésion à l'écocentre Bons Débarras pour l'année 2020.



*Municipalité de
Saint-Jacques*

Résolution numéro 105-2020

Signature de l'entente portant sur la désignation d'un procureur devant la cour municipale commune de la Municipalité régionale de comté de Montcalm

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire déléguer à la MRC de Montcalm le choix du procureur agissant pour les municipalités locales devant la cour municipale commune de la Municipalité régionale de comté de Montcalm ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, et madame Josyanne Forest, mairesse, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, l'entente portant sur la désignation d'un procureur devant la cour municipale commune de la Municipalité régionale de comté de Montcalm déléguant la compétence à la MRC de Montcalm.

Résolution numéro 106-2020

Autorisation pour la tenue de la « marche des parapluies » de Centraide Lanaudière et contribution de la Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE Centraide Lanaudière demande au conseil d'autoriser la tenue, sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques, de la « marche des parapluies » prévue le vendredi 18 septembre 2020 ;

ATTENDU QUE Centraide Lanaudière est un organisme recueillant des fonds pour agir sur la pauvreté et l'isolement social ;

ATTENDU QU' à titre de contribution à Centraide Lanaudière, la Municipalité de Saint-Jacques désire verser le montant pour l'achat des parapluies, à l'effigie de la Municipalité et de Centraide, soit une somme de 960,04 \$ (incluant les taxes) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser la tenue de la « marche des parapluies » de Centraide Lanaudière le vendredi 18 septembre 2020 sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques.

Budget 2020

Résolution numéro 107-2020

Factures de Retraite Québec pour le régime de retraite des élus municipaux

ATTENDU QUE deux factures sont reçues de Retraite Québec, à savoir :

FACTURES	OBJETS	MONTANTS
PCAR00016637	Facturation à la suite de la déclaration annuelle 2019	0,29 \$
PRPS00002851	Quote-part au financement du régime de prestation supplémentaire des élus municipaux pour l'année 2020	4 698,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter les factures (PCAR00016637 et PRPS00002851) et de verser la somme de 4 698,29 \$ à Retraite Québec pour le régime de retraite des élus municipaux.

Budget 2020



*Municipalité de
Saint-Jacques*

Résolution numéro 108-2020

Demande d'aide financière du Relais pour la vie de Saint-Lin-Laurentides

ATTENDU QUE le Relais pour la vie de Saint-Lin-Laurentides sollicite la Municipalité de Saint-Jacques pour une contribution financière dans le cadre de leur marche pour la Société canadienne du cancer qui aura lieu le samedi 30 mai 2020 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire encourager le Relais pour la vie de Saint-Lin-Laurentides ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de verser la somme de 250 \$ à la Société canadienne du cancer à titre de contribution financière au Relais pour la vie de Saint-Lin-Laurentides pour l'année 2020.

Budget 2020

Résolution numéro 109-2020

Prix de vente de l'étiquette autocollante pour un bac à ordures ménagères excédentaire

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de fixer le prix de vente de l'étiquette autocollante pour un bac à ordures ménagères excédentaire à 50 \$ (plus taxes applicables).

Résolution numéro 110-2020

Participation au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

ATTENDU QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, désire participer au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui aura lieu du 17 au 19 juin 2020 à Québec ;

ATTENDU QUE madame Favreau est administratrice pour la zone Lanaudière ;

ATTENDU QUE les frais d'inscription et d'hébergement sont couverts par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) ;

ATTENDU QUE les frais de déplacement et de repas seront remboursés par la Municipalité de Saint-Jacques sur présentation de pièces justificatives ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser l'inscription de madame Josée Favreau au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) de l'année 2020.

Budget 2020

Résolution numéro 111-2020

Demande de remboursement dans le cadre du Programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables et réutilisables



Municipalité de Saint-Jacques

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a adopté, dans le cadre de la Politique familiale municipale et démarche MADA, un Programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables et réutilisables ;
- ATTENDU QUE la Municipalité offre à ses résidents, un remboursement de 50 % du prix d'achat, avant taxes, d'un ensemble de couches lavables et réutilisables, jusqu'à un maximum de 100 \$;
- ATTENDU QUE la Municipalité se réserve le droit de refuser toute demande si tous les critères d'admissibilité et les termes et procédures de remboursement ne sont pas respectés ;
- ATTENDU QU' une demande est reçue de monsieur Jean-François Trudeau pour sa fille, Louna Trudeau, née le 14 août 2019 ;
- ATTENDU QUE les demandes doivent être adoptées par le conseil municipal ;
- ATTENDU QU' après l'analyse de la demande, il est déterminé que cette dernière est conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la demande de remboursement dans le cadre du Programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables et réutilisables et de verser la somme de 100 \$ à monsieur Jean-François Trudeau.

Budget 2020

Résolution numéro 112-2020

Participation au dîner-conférence du préfet de la MRC de Montcalm

- ATTENDU QUE la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm sollicite la Municipalité de Saint-Jacques pour une participation au dîner-conférence du préfet de la MRC de Montcalm, monsieur Pierre La Salle, qui aura lieu le mercredi 18 mars 2020 ;
- ATTENDU QUE la Municipalité souhaite participer à l'événement ;
- ATTENDU QUE le coût du billet est de 45 \$;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire faire l'achat de 5 billets pour les membres du conseil municipal ;
- ATTENDU QUE les participants seront : Josée Favreau (1), Josyane Forest (1), Claude Mercier (1), Isabelle Marsolais (1) et François Leblanc (1) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser l'achat de 5 billets pour le dîner-conférence du préfet de la MRC de Montcalm de la CCI de la MRC de Montcalm pour une somme de 225 \$.

Budget 2020



*Municipalité de
Saint-Jacques*

Résolution numéro 113-2020

Participation au gala d'humour au profit du projet « Sac de la réussite scolaire Montcalm » de l'Association Carrefour Famille Montcalm

- ATTENDU QUE L'Association Carrefour Famille Montcalm, dans le cadre du projet « Sac de la réussite scolaire Montcalm », sollicite la Municipalité de Saint-Jacques pour une participation à leur gala d'humour qui aura lieu le jeudi 7 mai 2020 ;
- ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encourager l'ACFM ;
- ATTENDU QUE les profits de l'événement iront à l'organisme ;
- ATTENDU QUE le coût du billet (régulier) est de 40 \$ (incluant les taxes et les frais de billetterie) ;
- ATTENDU QUE le coût du billet (VIP) est de 90 \$ (incluant les taxes et les frais de billetterie) ;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire contribuer par l'achat de 7 billets (régulier) pour le conseil municipal, dont 4 billets seront remboursés par les membres du conseil municipal pour la participation de leur accompagnateur ;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire contribuer par l'achat de 3 billets (VIP) pour le conseil municipal, dont un (1) sera remboursé par monsieur Claude Mercier pour la participation de sa conjointe ;
- ATTENDU QUE les participants seront : Josyane Forest (1-VIP et 1-régulier), Claude Mercier (2-VIP), Michel Lachapelle (2-régulier), Simon Chapleau (2-régulier) et François Leblanc (2-régulier) ;
- ATTENDU QUE la Municipalité désire contribuer par l'achat de 16 billets (régulier) pour les employés, dont 5 billets seront remboursés par les employés pour la participation de leur accompagnateur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser l'achat de 26 billets (23-régulier et 3-VIP) pour le gala d'humour au profit du projet « Sac de la réussite scolaire Montcalm » de l'ACFM pour une somme de 1 190 \$ (incluant les taxes et les frais de billetterie).

Budget 2020

Résolution numéro 114-2020

Demande d'aide financière du Club FADOQ de l'Amitié Saint-Jacques

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques est sollicitée par le Club FADOQ de l'Amitié Saint-Jacques pour une contribution financière concernant l'organisation des diverses activités du club, à savoir :



*Municipalité de
Saint-Jacques*

ACTIVITÉS	MONTANTS
Spectacle de la chorale (salle et sonorisation)	500 \$
Participation aux jeux provinciaux FADOQ (déplacement)	100 \$
Salon des artisans (publicité)	600 \$

ATTENDU QU' une somme de 1 200 \$ est demandée ;

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget de l'année 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de verser la somme de 1 200 \$ au Club FADOQ de l'Amitié Saint-Jacques à titre de contribution financière pour l'année 2020.

Budget 2020

Résolution numéro 115-2020

Renouvellement de l'adhésion de la Municipalité de Saint-Jacques à l'Association Forestière de Lanaudière

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques est membre de l'Association Forestière de Lanaudière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité de Saint-Jacques pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 et de verser la somme de 150 \$ à l'Association Forestière de Lanaudière.

Budget 2020

Résolution numéro 116-2020

Participation aux ateliers verts des Fleurons du Québec

ATTENDU QUE madame Josyane Forest, mairesse, et madame Isabelle Marsolais, conseillère, désirent participer aux ateliers verts des Fleurons du Québec qui auront lieu le jeudi 9 avril 2020 à Repentigny ;

ATTENDU QUE les frais d'inscription d'une somme de 150 \$ (plus taxes applicables) par personne seront payés par la Municipalité ;

ATTENDU QUE les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser l'inscription de madame Josyane Forest, mairesse, et madame Isabelle Marsolais, conseillère, aux ateliers verts des Fleurons du Québec du jeudi 9 avril 2020.

Budget 2020

Résolution numéro 117-2020

Participation au souper-conférence « Les Acadiens en France et dans ses colonies après 1763 » par André-Carl Vachon de l'Association Québec-France

ATTENDU QUE l'Association Québec-France sollicite la Municipalité de Saint-Jacques pour une participation au souper-conférence « Les Acadiens en France et dans ses colonies après 1763 »



Municipalité de Saint-Jacques

par André-Carl Vachon qui aura lieu le lundi 20 avril 2020 à Saint-Liguori ;

- ATTENDU QUE la Municipalité souhaite participer à l'événement ;
- ATTENDU QUE le coût du billet est de 35 \$;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire faire l'achat de 2 billets pour les membres du conseil municipal ;
- ATTENDU QUE les participantes seront : Josyane Forest (1) et Isabelle Marsois (1) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser l'achat de 2 billets pour le souper-conférence du 20 avril 2020 de l'Association Québec-France pour une somme de 70 \$.

Budget 2020

Résolution numéro 118-2020

Adhésion de la Municipalité de Saint-Jacques au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL)

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire devenir membre du Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) ;
- ATTENDU QUE le coût de l'adhésion, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, est de 60 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser l'adhésion de la Municipalité de Saint-Jacques pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 et de verser la somme de 60 \$ au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL).

Budget 2020

Résolution numéro 119-2020

Participation au souper dansant du Centre de Femmes Montcalm

- ATTENDU QUE le Centre de Femmes Montcalm (CFM) sollicite la Municipalité de Saint-Jacques pour une participation au souper dansant qui aura lieu le samedi 7 mars 2020 à Saint-Lin-Laurentides ;
- ATTENDU QUE la Municipalité souhaite participer à l'événement ;
- ATTENDU QUE le coût du billet est de 20 \$;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire faire l'achat de 3 billets pour le conseil municipal, dont 2 billets seront remboursés pour la participation des accompagnateurs ;
- ATTENDU QUE les participants seront : Josyane Forest (3) ;



*Municipalité de
Saint-Jacques*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser l'achat de 3 billets pour le souper dansant du Centre de Femmes Montcalm pour une somme de 60 \$.

Budget 2020

Résolution numéro 120-2020

Renouvellement de l'adhésion de la Municipalité de Saint-Jacques au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques est membre du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité de Saint-Jacques pour l'année 2020 et de verser la somme de 143,72 \$ (incluant les taxes) au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL).

Budget 2020

Résolution numéro 121-2020

Participation au brunch levée de fonds de la St-Patrick du Rawdon Golf Resort

ATTENDU QUE le Rawdon Golf Resort sollicite la Municipalité de Saint-Jacques pour une participation au brunch levée de fonds de la St-Patrick qui aura lieu le dimanche 8 mars 2020 à Rawdon ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite participer à l'événement ;

ATTENDU QUE le coût du billet est de 25 \$ (incluant les taxes) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire faire l'achat de 2 billets pour le conseil municipal, dont 1 billet sera remboursé pour la participation de l'accompagnateur ;

ATTENDU QUE les participants seront : Josyane Forest (2) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser l'achat de 2 billets pour le brunch levée de fonds de la St-Patrick du Rawdon Golf Resort pour une somme de 50 \$ (incluant les taxes).

Budget 2020

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

TRAVAUX PUBLICS

Résolution numéro 122-2020

Mandat à Routenet pour le balayage des rues et des trottoirs sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire souscrire à un contrat de gré à gré avec Routenet pour le balayage des rues et des trottoirs sur son territoire ;



*Municipalité de
Saint-Jacques*

ATTENDU QU'

une proposition d'honoraires professionnels est reçue de Routenet, à savoir :

APPAREILS	COÛTS*
Balai mécanique ou balai aspirateur	105 \$/heure
Tracteur de trottoirs avec brosse	95 \$/heure
Balai aspirateur compact	95 \$/heure

*(plus taxes applicables)

ATTENDU QU'

une (1) heure de transport incluant l'aller et le retour de chaque déplacement est à prévoir ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'honoraires professionnels selon les tarifs précités et de mandater Routenet pour le balayage des rues et des trottoirs sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques.

Budget 2020

Résolution numéro 123-2020

Mandat à Hydro-Québec pour l'ajout d'un luminaire sur la rue Laurin

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser le directeur des travaux publics à donner un mandat à Hydro-Québec pour l'ajout d'un luminaire devant le 84 rue Laurin à Saint-Jacques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution numéro 124-2020

Dépôt du rapport d'activités du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques pour l'année 2019

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le dépôt du rapport d'activités du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques pour l'année 2019.

Résolution numéro 125-2020

Demande d'aide financière du Club social des pompiers

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques est sollicitée par le Club social des pompiers pour une contribution financière pour l'année 2020 ;

ATTENDU QU'

une somme de 3 000 \$ a été prévue au budget de l'année 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de verser la somme de 3 000 \$ au Club social des pompiers de Saint-Jacques à titre de contribution financière pour l'année 2020.

Budget 2020

HYGIÈNE DU MILIEU



*Municipalité de
Saint-Jacques*

Résolution numéro 126-2020

Mandat au Groupe Tanguay & Associés pour la réalisation d'un plan de rinçage et d'entretien préventif des vannes, des bornes-fontaines et du réseau d'aqueduc

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire souscrire à un contrat de gré à gré avec le Groupe Tanguay & Associés pour la réalisation d'un plan de rinçage et d'entretien préventif des vannes, des bornes-fontaines et du réseau d'aqueduc ;

ATTENDU QU' une proposition d'une somme de 9 000 \$ (plus taxes applicables) est reçue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'une somme de 9 000 \$ (plus taxes applicables) et de mandater le Groupe Tanguay & Associés pour la réalisation d'un plan de rinçage et d'entretien préventif des vannes, des bornes-fontaines et du réseau d'aqueduc de la Municipalité de Saint-Jacques.

Budget 2020

Résolution numéro 127-2020

Honoraires professionnels à FNX-INNOV inc. pour des services professionnels dans le cadre de l'implantation d'un poste de surpression temporaire sur le rang Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à FNX-INNOV inc. pour des services professionnels dans le cadre de l'implantation d'un poste de surpression temporaire sur le rang Saint-Jacques (résolution numéro 354-2019) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 7 000 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (375088) et de verser la somme de 7 000 \$ (plus taxes applicables) à FNX-INNOV inc. pour les services professionnels dans le cadre de l'implantation d'un poste de surpression temporaire sur le rang Saint-Jacques.

Règlement numéro 002-2017

Résolution numéro 128-2020

Abrogation et remplacement de la résolution numéro 070-2020 pour le changement de la date limite de réception des soumissions pour les travaux de remplacement des pompes de recirculation des boues à la station de traitement des eaux usées

ATTENDU QUE cette résolution abroge et remplace la résolution numéro 070-2020 :

ATTENDU QUE le 6 février 2020, la date limite de réception des soumissions pour les travaux de remplacement des pompes de recirculation des boues à la station de traitement des eaux usées a été modifiée par addenda (addenda no 9) sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'entériner l'acceptation du changement de la date limite



Municipalité de
Saint-Jacques

de réception des soumissions pour les travaux de remplacement des pompes de recirculation des boues à la station de traitement des eaux usées, soit le lundi 17 février 2020 à 11 h.

Règlement numéro 005-2019

Résolution numéro 129-2020

Adjudication du contrat pour les travaux de remplacement des pompes de recirculation des boues à la station de traitement des eaux usées

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à un appel d'offres public par le biais du service électronique d'appel d'offres (SEAO) pour les travaux de remplacement des pompes de recirculation des boues à la station de traitement des eaux usées ;

ATTENDU le règlement sur la gestion contractuelle en vigueur (règlement numéro 009-2018) ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le lundi 17 février 2020 à 11 h à la mairie de Saint-Jacques ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	PRIX*	CONFORMITÉ
Brébeuf mécanique de procédé inc.	277 015,02 \$	Conforme
Groupe Québéco inc.	300 986,15 \$	Conforme
Groupe Mécano inc.	301 658,76 \$	Conforme
Nordmec Construction inc.	346 152,93 \$	Conforme
Pompes Villemaire inc.	366 523,05 \$	Conforme
Les Entreprises Antonio Barrette inc.	398 083,21 \$	Conforme
Turcotte (1989) inc.	420 360,10 \$	Conforme
Deric Construction inc.	435 628,78 \$	Conforme
Filtrum inc.	467 948,25 \$	Conforme

*(incluant les taxes)

ATTENDU QU' il y a lieu d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Brébeuf mécanique de procédé inc. pour une somme de 277 015,02 \$ (incluant les taxes), conformément au coût indiqué dans sa soumission datée du 13 février 2020, pour les travaux de remplacement des pompes de recirculation des boues à la station de traitement des eaux usées.

Règlement numéro 005-2019

Résolution numéro 130-2020

Honoraires professionnels à *Asisto inc.* pour la préparation des plans et devis dans le cadre du remplacement des pompes de recirculation des boues à la station de traitement des eaux usées

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à *Asisto inc.* pour la préparation des plans et devis dans le cadre du remplacement des pompes de recirculation des boues à la station de traitement des eaux usées (résolution numéro 437-2019) ;



*Municipalité de
Saint-Jacques*

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 1 350 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (2370) et de verser la somme de 1 350 \$ (plus taxes applicables) à *Asisto inc.* pour la préparation des plans et devis dans le cadre du remplacement des pompes de recirculation des boues à la station de traitement des eaux usées.

Règlement numéro 005-2019

URBANISME

Résolution numéro 131-2020

Adoption du second projet de règlement numéro 002-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 55-2001 afin de modifier et de réguler les projets intégrés résidentiels, commerciaux et industriels dans plusieurs zones du territoire de la municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 février 2020 et que le premier projet de règlement a été déposé à cette même séance par madame Isabelle Marsolais ;

ATTENDU QU' un avis public a été publié dans le journal L'Express Montcalm du 12 février 2020 et affiché à chacun des deux endroits désignés par le conseil (mairie et église) ;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 24 février 2020 à 18 h 30 ;

ATTENDU QU' à cette assemblée publique de consultation, aucune personne n'était présente et, par conséquent, aucune demande de changement n'a été reçue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le second projet de règlement numéro 002-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 55-2001 afin de modifier et de réguler les projets intégrés résidentiels, commerciaux et industriels dans plusieurs zones du territoire de la municipalité de Saint-Jacques soit adopté, sans changement, à toutes fins que de droits et que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à procéder aux avis et actions appropriés requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Résolution numéro 132-2020

Renouvellement de l'adhésion de l'inspecteur municipal à l'Ordre des Urbanistes du Québec (OUQ)

ATTENDU QUE monsieur Charles D. St-Georges, inspecteur municipal, est membre de l'Ordre des Urbanistes du Québec (OUQ) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de monsieur Charles D. St-Georges, inspecteur municipal, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 et de verser la somme de 705,05 \$ (incluant les taxes) à l'Ordre des Urbanistes du Québec (OUQ).



*Municipalité de
Saint-Jacques*

Résolution numéro 133-2020

Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 5 février 2020

Il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui a eu lieu le 5 février 2020.

Résolution numéro 134-2020

Demande de permis soumise au PIIA pour la modification d'enseignes au 55 rue Marcel-Lépine

ATTENDU QU' une demande de permis est présentée au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour la modification de l'enseigne sur poteau et l'enseigne murale sur l'immeuble du 55 rue Marcel-Lépine ;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans une zone soumise au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

ATTENDU QU' après l'analyse des critères d'évaluation du PIIA, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil l'émission du permis selon la condition suivante :

- La hauteur de l'enseigne sur poteau devra être revue à la baisse afin de respecter la réglementation en vigueur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de délivrer un permis à monsieur Jean Clermont, selon les recommandations et conditions émises par le comité consultatif d'urbanisme (compte rendu du 5 février 2020), pour la modification de l'enseigne sur poteau et de l'enseigne murale sur l'immeuble du 55 rue Marcel-Lépine.

Résolution numéro 135-2020

Attestation de la Municipalité de Saint-Jacques pour l'installation d'un système de traitement des eaux sur les lots numéro 3 023 168 et 3 023 169

ATTENDU QUE la ferme Luc et Estelle Forget inc. s'adresse à la Municipalité de Saint-Jacques afin d'obtenir une attestation pour l'installation d'un système de traitement des eaux sur les lots numéro 3 023 168 et 3 023 169 situés sur le rang Saint-Jacques, et ce, dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment pour le commerce Cochon cent façons inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents atteste qu'elle ne s'oppose pas à l'installation d'un système de traitement des eaux sur les lots numéro 3 023 168 et 3 023 169 situés sur le rang Saint-Jacques dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment pour le commerce Cochon cent façons inc.

LOISIRS

Résolution numéro 136-2020

Mandat au Groupe RGM pour la sonorisation et l'éclairage lors des célébrations de la fête nationale



*Municipalité de
Saint-Jacques*

ATTENDU QUE

des soumissions ont été demandées par voie d'invitation pour la sonorisation et l'éclairage lors des célébrations de la fête nationale du mercredi 24 juin 2020 ;

ATTENDU QUE

les soumissions reçues sont les suivantes, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	PRIX*
Groupe RGM	2 299,50 \$
Studio Viau	2 299,50 \$
MV Sonorisation	3 334,28 \$

* (incluant les taxes)

ATTENDU QUE

le plus bas soumissionnaire conforme est le Groupe RGM au coût de 2 299,50 \$ (incluant les taxes) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'honoraires professionnels d'une somme de 2 299,50 \$ (incluant les taxes) et de mandater le Groupe RGM pour la sonorisation et l'éclairage lors des célébrations de la fête nationale.

Budget 2020

Résolution numéro 137-2020

Embauche d'une animatrice pour le camp de jour de l'été 2020

ATTENDU QUE

le Service des loisirs doit procéder à l'embauche du personnel pour le camp de jour de l'été 2020 ;

ATTENDU QUE

la directrice des communications et des services de proximité recommande l'embauche du personnel du camp de jour de l'été 2019 intéressé à reprendre leur fonction en 2020, à savoir :

NOMS	TITRES
Anabel Tanguay	Animatrice

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de la directrice des communications et des services de proximité et de procéder à l'embauche de madame Anabel Tanguay à titre d'animatrice pour le camp de jour de l'été 2020, le tout selon les conditions de travail prévues au guide des politiques relatives aux conditions de travail et à la rémunération des employés et des employées de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution numéro 138-2020

Signature d'un contrat de location avec le Collège Esther-Blondin pour la tenue d'une activité de cinéma à la salle Julie-Pothier

ATTENDU QUE

le Service des loisirs de la Municipalité de Saint-Jacques souhaite offrir une activité de cinéma à ses citoyennes et ses citoyens le samedi 11 avril 2020 ;

ATTENDU QUE

le coût pour la location de la salle Julie-Pothier, de 12 h 30 à 16 h 30, est de 650 \$ (plus taxes applicables) ;



*Municipalité de
Saint-Jacques*

ATTENDU QU' un acompte d'une somme de 149,47 \$ est requis pour la réservation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de mandater madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat de location de la salle Julie-Pothier, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution numéro 139-2020

Dépôt du projet « pickleball » au Programme financier d'activités physiques 2019-2020 « Dans Lanaudière... on s'équipe ! » de Loisir et Sport Lanaudière

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire déposer, conjointement avec le Club FADOQ de l'amitié Saint-Jacques, le projet « pickleball » au Programme financier d'activités physiques 2019-2020 « Dans Lanaudière... on s'équipe ! » de Loisir et Sport Lanaudière ;

ATTENDU QU' afin d'encourager l'activité physique chez les personnes âgées de 40 ans et plus, la Municipalité de Saint-Jacques désire faire l'acquisition de deux filets de pickleball, de deux ensembles de raquettes et de huit balles, et ce, afin d'offrir trois terrains au lieu d'un seul ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, les documents afférents au dépôt du projet « pickleball » au Programme financier d'activités physiques 2019-2020 « Dans Lanaudière... on s'équipe ! » de Loisir et Sport Lanaudière.

Résolution numéro 140-2020

Mandat à Les Productions Unity inc. (45 Degrés Nord) pour l'organisation de la Journée sportive

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire organiser dans le cadre de la Journée sportive et pour une troisième année, une course extrême qui se tiendra le dimanche 3 mai 2020 au parc Aimé-Piette ;

ATTENDU QU' une proposition d'une somme de 3 000 \$ (plus taxes applicables) est reçue de *Les Productions Unity inc. (45 Degrés Nord)* pour l'organisation de l'événement ;

ATTENDU QU' à la signature du contrat, la Municipalité s'engage à verser un acompte d'une somme de 1 750 \$ (incluant les taxes), requis pour la réservation ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à verser le solde d'une somme de 1 699,25 \$ (incluant les taxes) par chèque le jour de l'événement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition (8269) et de mandater *Les Productions Unity inc. (45 Degrés Nord)* pour l'organisation d'une course extrême le dimanche 3



*Municipalité de
Saint-Jacques*

mai 2020 pour la somme de 3 000 \$ (plus taxes applicables) dans le cadre de la Journée sportive.

Budget 2020

Résolution numéro 141-2020

Modification des tarifs pour les sorties « Skiez à planche » à la station Val Saint-Côme pour l'année 2020

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques organise des sorties « Skiez à planche » pour l'hiver 2020 ;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les tarifs pour les billets de la station Val Saint-Côme, à savoir :

TARIFS VAL SAINT-CÔME	
CATÉGORIES	PRIX*
Adultes (18-59 ans)	43,24 \$
Étudiants (13-23 ans)	37,39 \$

*(incluant les taxes)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de modifier les tarifs pour les sorties « Skiez à planche » à la station Val Saint-Côme, tels que décrits dans le préambule, pour l'année 2020.

Résolution numéro 142-2020

Demande d'aide financière de l'Association de soccer de la Nouvelle-Acadie

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques est sollicitée par l'Association de soccer de la Nouvelle-Acadie pour une demande de contribution financière pour l'année 2020 ;

ATTENDU QU' une somme de 4 000 \$ a été prévue au budget de l'année 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de verser la somme de 4 000 \$ à l'Association de soccer de la Nouvelle-Acadie à titre de contribution financière pour l'année 2020.

Budget 2020

BIBLIOTHÈQUE, CULTURE ET COMMUNICATIONS

Résolution numéro 143-2020

Facture du CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie pour les frais d'exploitation du Réseau BIBLIO de l'année 2020

ATTENDU QUE la bibliothèque municipale Marcel-Dugas est membre du Réseau BIBLIO ;

ATTENDU QUE le coût des frais d'exploitation pour l'année 2020 et de 12 351,15 \$ (incluant les taxes) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (25154) de verser la somme de



*Municipalité de
Saint-Jacques*

12 351,15 \$ (incluant les taxes) au CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie pour les frais d'exploitation du Réseau BIBLIO de l'année 2020.

Budget 2020

Résolution numéro 144-2020

Certificat de paiement numéro 4 (libération finale de la retenue) à Gestion B.G. Surintendant de chantier inc. pour les travaux de réfection de la Maison de la Nouvelle-Acadie

ATTENDU QU' une recommandation de paiement à titre de certificat de paiement numéro 4 (libération finale de la retenue de 1 %) est reçue de *Hétu-Bellehumeur architectes inc.* pour les travaux de réfection de la Maison de la Nouvelle-Acadie ;

ATTENDU QU' il est recommandé de verser la somme de 1 969,72 \$ (incluant les taxes) à Gestion B.G. Surintendant de chantier inc. ;

ATTENDU QUE le financement de ce projet est assuré par une aide financière de 134 000 \$ provenant du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC de Montcalm, projets locaux et régionaux, ainsi que par une contribution de la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie de l'ordre de 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de *Hétu-Bellehumeur architectes inc.* et de verser la somme de 1 969,72 \$ (incluant les taxes) à Gestion B.G. Surintendant de chantier inc. à titre de certificat de paiement numéro 4 (libération finale de la retenue de 1 %) pour les travaux de réfection de la Maison de la Nouvelle-Acadie.

Résolution numéro 145-2020

Renouvellement de l'adhésion de la Municipalité de Saint-Jacques à la Société de généalogie de Lanaudière inc.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques, pour la bibliothèque Marcel-Dugas, est membre de la Société de généalogie de Lanaudière inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser l'adhésion de la Municipalité de Saint-Jacques pour l'année 2020 et de verser la somme de 75 \$ à la Société de généalogie de Lanaudière inc.

Budget 2020

Résolution numéro 146-2020

Participation au colloque annuel du réseau Les Arts et la Ville

ATTENDU QUE madame Josyane Forest, mairesse, et madame Isabelle Marsolais, conseillère, désirent participer au colloque annuel du réseau Les Arts et la Ville qui aura lieu du 10 au 12 juin 2020 à Trois-Rivières ;

ATTENDU QUE les frais d'inscription de 430 \$ par participant seront payés par la Municipalité ;



*Municipalité de
Saint-Jacques*

ATTENDU QUE les frais d'hébergement, de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser l'inscription de mesdames Josyane Forest et Isabelle Marsolais au colloque du réseau Les Arts et la Ville de l'année 2020.

Budget 2020

Résolution numéro 147-2020

Prix de vente du livre *D'Acadiens à Dionysiens... des destins croisés*

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de fixer le prix de vente du livre *D'Acadiens à Dionysiens... des destins croisés* de l'auteur Luc Charron à 42 \$ (taxe incluse – TPS seulement).

Résolution numéro 148-2020

Adoption du guide des normes graphiques de la Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire, par son guide des normes graphiques, régir l'utilisation des différents éléments de l'image corporative de la Municipalité, et ce, en vue d'en garantir l'identité visuelle ;

ATTENDU QUE tout fournisseur ou partenaire voulant faire usage desdits éléments devront s'y conformer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adopter le guide des normes graphiques de la Municipalité de Saint-Jacques tel que présenté en annexe, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Résolution numéro 149-2020

Renouvellement de l'adhésion de la Municipalité de Saint-Jacques à Culture Lanaudière

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques est membre de Culture Lanaudière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser le renouvellement de la Municipalité de Saint-Jacques pour 2020-2021 et de verser la somme de 287,50 \$ (incluant les taxes) à Culture Lanaudière.

Budget 2020

Résolution numéro 150-2020

Signature d'un contrat d'engagement pour le spectacle « Fabiola Piaf & Brel » du 16 juillet 2020

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques offrira des spectacles musicaux sur la butte au parc des Cultures à l'été 2020 ;

ATTENDU QU' il y a lieu de conclure une entente relative à la représentation qui aura lieu le jeudi 16 juillet 2020 ;



Municipalité de
Saint-Jacques

ATTENDU QUE

Les Productions FT proposent le spectacle « Fabiola Piaf & Brel » au coût de 1 200 \$ (plus taxes applicables) payable par chèque le jour du spectacle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, le contrat d'engagement pour le spectacle « Fabiola Piaf & Brel » et de verser la somme de 1 200 \$ (plus taxes applicables) à *Les Productions FT*.

Budget 2020

Résolution numéro 151-2020

Réservation de la conférence écolo « Comestibles forestiers, un garde-manger à découvrir ! » du 21 avril 2020

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques désire offrir une conférence écolo à ses citoyennes et ses citoyens le mardi 21 avril 2020 au Centre culturel du Vieux-Collège ;

ATTENDU QUE

l'Association Forestière de Lanaudière offre la conférence « Comestibles forestiers, un garde-manger à découvrir ! » ;

ATTENDU QUE

le coût de la conférence est de 250 \$ (plus taxes applicables) ;

ATTENDU QU'

un rabais de 15 % est offert sur le coût de la conférence pour les membres de l'Association ;

ATTENDU QUE

le coût de la dégustation pour 30 personnes est de 60 \$ (incluant les taxes), soit 2 \$ (incluant les taxes) par personne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser la réservation de la conférence écolo « Comestibles forestiers, un garde-manger à découvrir ! » de l'Association Forestière de Lanaudière pour le 21 avril 2020.

Budget 2020

Résolution numéro 152-2020

Prix de vente du billet pour le souper-bénéfice au profit de la Maison de la Nouvelle-Acadie

Il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de fixer le prix de vente du billet pour le souper-bénéfice au profit de la Maison de la Nouvelle-Acadie à 100 \$.

QU'un reçu de charité d'une somme de 50 \$ soit délivré à l'achat d'un billet.

Résolution numéro 153-2020

Adoption du Programme d'aide financière aux activités sportives et artistiques de la Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adopter le Programme d'aide financière aux activités sportives et artistiques pour les résidents de Saint-Jacques, tel que présenté.

VARIA



*Municipalité de
Saint-Jacques*

Résolution numéro 154-2020

Appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour l'implantation d'un poste de suppression temporaire sur le rang Saint-Jacques

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit procéder à l'implantation d'un poste de suppression temporaire sur le rang Saint-Jacques ;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit procéder par appel d'offres par le biais du système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec ;
- ATTENDU QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, désigne monsieur Benoît Marsolais, directeur des travaux publics de la Municipalité de Saint-Jacques pour répondre aux questions concernant ledit appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à procéder à la publication de l'appel d'offres par le biais du système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour l'implantation d'un poste de suppression temporaire sur le rang Saint-Jacques et à l'ouverture des soumissions le 16 mars 2020.

Résolution numéro 155-2020

Participation au congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)

- ATTENDU QUE monsieur Charles D. St-Georges, inspecteur municipal, désire participer au congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) qui aura lieu du 30 avril au 2 mai 2020 à La Malbaie ;
- ATTENDU QUE les frais d'inscription d'une somme de 724,34 \$ (incluant les taxes) seront payés par la Municipalité ;
- ATTENDU QUE les frais d'hébergement, de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser l'inscription de monsieur Charles D. St-Georges au congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) de l'année 2020.

Budget 2020

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse répond aux questions des contribuables présents.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 156-2020

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19 h 50.



*Municipalité de
Saint-Jacques*

[Signé]

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

[Signé]

Josyane Forest,
Mairesse

Les résolutions numéro 096-2020 à 156-2020 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.